
1er février 2018

Extrait des décisions et des informations issues du Conseil Municipal

Commission Finances

Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école communale pour les enfants scolarisés à CHAPPES et résidant en dehors de la Commune.

Compte tenu du nombre important d'enfants scolarisés à l'école et résidant dans une autre commune (21 élèves en maternelle et 29 élèves en primaire actuellement), le Conseil Municipal a décidé par délibération en date du 06 novembre 2006 de mettre en place une participation des Communes aux frais de fonctionnement de l'établissement. En 2017, cette participation avait été fixée à 850 € par enfant scolarisé en primaire et à 1 000 € par enfant scolarisé en maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir ces montants pour l'année 2018.

Indemnité de Conseil 2017 à allouer au Comptable Public, Trésorier de RIOM

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil dont peut prétendre le Comptable Public, Trésorier de RIOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer au Trésorier, l'Indemnité de Conseil 2017, au taux de 100% soit un montant de 537.38 € brut.

Autorisations spéciales d'absence du personnel communal

Lors de certains événements familiaux, les agents communaux sont autorisés à s'absenter du service sur présentation d'un justificatif. Ces autorisations d'absence sont distinctes des congés annuels.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre de jours pour chaque autorisation d'absence et vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 1^{er} décembre 2017, le Conseil Municipal a revu les autorisations d'absences pour les événements suivants : Mariage, Décès/obsèques, Maladie très grave du conjoint, Naissance ou adoption, Garde d'enfant malade, Représentant de parents d'élèves aux conseils d'école, d'administration, de classe et commissions permanentes des lycées et collèges Commission spéciale pour l'organisation des élections aux conseils, Concours et examens en rapport avec la collectivité, Don du sang, Déménagement de l'agent, Médaille d'honneur communale.

Demande de subvention au Département

Dans le cadre du projet des travaux de réaménagement du Centre Commercial, le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil départemental afin d'obtenir une subvention au titre de l'aide à l'investissement immobilier locatif des collectivités.

Commission Urbanisme et Cadre de Vie

Adhésion au service commun Droit des Sols de la Communauté de Communes RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Suite à la création d'un service commun instructeur en matière d'autorisations de Droit des Sols par la Communauté d'Agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, il est nécessaire de passer une convention avec cet établissement afin de définir :

-les modalités de travail entre le Maire, autorité compétente pour délivrer les actes et le service commun instructeur de la Communauté, placé sous la responsabilité de son Président,

-les autorisations d'urbanisme concernées,

-les modalités financières entre la Communauté et la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion de la Commune, au 1^{er} janvier 2018, au service commun Droit des Sols de la Communauté de Communes RIOM LIMAGNE ET VOLCANS,
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y afférant,
- S'engage à rembourser à la Communauté, le coût du service commun.

Présents

Mme GAGO,
Mme GRAVIER,
Mme METENIER,
Mme VALLENET,
M. BOILON,
M. CHAPEYRON,
M. GAUTHIER,
M. GODARD,
M. LIVEBARDON,
M. MAINAND,
M. MARTIN,
M. PARRAUD,
M. POTHIER,
M. REGERAT.

Absents excusés :

Mme DOS SANTOS,
Mme GUY,
Mme PELLETIER,
Mme SIMONNOT,
Mme VANNAIRE.

Avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Un point est fait au Conseil Municipal sur l'avancement du PLUI. A noter la réunion publique organisée le 1^{er} mars à 18 h 30 à Entraigues.

Commission Patrimoine

Association Protectrice des Animaux

Convention de fourrière avec l'APA pour la garde des animaux capturés : L'article 211-24 du Code Rural oblige les Maires à prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. C'est à cet effet que la Commune a décidé, en octobre 1999, de la création d'une fourrière pour animaux et a choisi de déléguer celle-ci à l'Association Protectrice des Animaux. La convention actuelle prend fin le 05 février ; il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement pour une durée de trois ans. Le coût financier pour la Commune s'établira à 0,566 € par habitant en 2018 puis à 0,580 € en 2019 et à 0,594 € en 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au renouvellement de cette convention et autorise le Maire à la signer.

Campagne de stérilisation des chats : L'Association organise une campagne de stérilisation des chats du 1^{er} février au 31 mars 2018. Renseignements : Refuge : lieu-dit Les Bas Charmets 63360 GERZAT, Tel : 04.73.91.35.36

Commission Education et Culture

Organisation du temps scolaire à la rentrée 2018/2019

Le Conseil Municipal est informé que le Conseil d'Ecole, réuni le 29 janvier dernier, a voté à la majorité pour un changement d'organisation de la semaine scolaire avec un retour à la semaine à 4 jours.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal émet également un avis favorable pour une modification des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée. Une demande sera adressée à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale avec les horaires suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 08 h 30 - 12 h 00 et 14 h 00 - 16 h 30.

Affaires générales

Election d'un suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

La Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans a créé une Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges (CLETC) le 14 mars 2017.

Le rôle de cette Commission est de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées aux communes adhérentes ; l'objectif étant de garantir la neutralité financière au moment du transfert.

Il convient de désigner un suppléant par commune, susceptible de siéger en cas d'empêchement du membre titulaire. Après appel à candidature, Mr BOILON est désigné comme suppléant pour la Commune de CHAPPES.

Informations

Commission Social et Communication

Rappel : distribution des comptes rendus de réunions : les comptes rendus ne sont plus distribués dans les boîtes aux lettres. Ils sont affichés dans les panneaux prévus à cet effet à la mairie et à l'école. Les documents sont également disponibles en mairie auprès du secrétariat et en version numérique sur le site internet de la mairie. Les personnes souhaitant obtenir régulièrement ce document par voie électronique, peuvent en faire la demande au Secrétariat ou en adressant un email à l'adresse spécifique créée à cette occasion : mairie.chappesinfoconseil@orange.fr.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 22 FEVRIER A 19 h 00

Nous vous invitons à suivre notre actualité sur :

www.facebook.com/mairiechappes